

Nouvelles locales du mardi 22 février 2011

@rib News, 22/02/2011 | Justice - Le syndicat des magistrats a déclenché un mouvement d'arrêt de travail pour revendiquer l'indépendance des magistrats burundais, ainsi que la lutte contre des disparités salariales dont cette institution juridique souffre au Burundi. La grève va durer deux semaines, contrairement à celle des enseignants déclenchée ce lundi qui va durer 4 jours contre la procédure du redéploiement des enseignants en vigueur dans tous le pays. (Isanganiro)

- La Syndicat des Magistrats du Burundi fustige l'attitude de l'employeur (l'Etat) qui tend à désinformer l'opinion qui cherche n'importe quel moyen pour éviter le dialogue social. Il déplore que l'Etat ne veut pas dialoguer, en attendant la mise en place, par ailleurs tardive, d'une commission dépourvue de tout pouvoir d'engager l'employeur. Selon l'organisateur, le retrait pour les magistrats, en grève pour des revendications aussi légitimes que fondamentales, constitue une provocation pure et simple et n'a d'autres conséquences que le durcissement du conflit entre les travailleurs et l'employeur. C'est-à-dire entre le SYMABU et l'Etat. Le ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Mme Ancilla Ntakaburimvo, avait organisé la semaine dernière à Gitega une réunion à l'intention des hauts cadres de son ministère. Au cours de cette réunion, la ministre Ntakaburimvo avait demandé aux responsables des services de noter les griefs, ce qui avait choqué les syndicalistes qui trouvaient que leurs droits étaient bafoués. (Isanganiro/Rpa)

- Le Parti des Travailleurs et de la Démocratie se montre inquiet par cette situation syndicale et demande au gouvernement de respecter les acquis des travailleurs et des accords conclus avec les travailleurs et leurs organisations. Paul Nkuzimana, président du PTD déplore que le gouvernement milite depuis longtemps pour le refus des droits des travailleurs alors que même l'organisation Internationale du travail reconnaît des droits de revendication des travailleurs. - Une fille de la colline Ngoma en commune de Gashikanwa est en prison depuis deux jours pour avoir tué son nouveau-né. Cette fille est enfermée avec le mari de sa mère qui est son tour accusé d'avoir engrossé cette fille. La fille revendique cet homicide parce que le père de l'enfant, qui est aussi le mari de sa mère, avait refusé de reconnaître qu'il est le père de l'enfant. (Rpa)

- Le président de la Ligue des Jeunes et des Enfants, Me Ndikumana, déplore la montée des derniers jours des cas de viols dans le pays. Le président de LIBEJEUN va loin et demande la restauration de la peine de mort pour punir les violeurs. «Même aux Etats-Unis, la peine de mort existe encore pour des délits graves, pourquoi la supprimer pour le Burundi alors que la criminalité ne cesse de monter dans ce pays?». (Isanganiro/Rpa)

- Un certain Médard Havyarimana, accusé d'avoir violé maintes reprises une fille de 9 ans jusqu'à ce que mort s'en suive, a été condamné à perpétuité. Une amende de 10.550.000F sera versée à la famille de la victime comme le parquet de la justice de Bujumbura l'a souligné. (Rpa)

- Selon l'avocat de la famille Me Ngendakubwayo, c'est une satisfaction de la part de la famille de voir un criminel de telle taille condamné à une peine perpétuelle. Il demande que d'autres criminels soient jugés immédiatement dans le but de protéger les innocents. (Bonesha/Rpa)

Politique - La situation qui prévaut dans le Nord de l'Afrique risque de se répandre jusqu'aux pays de l'Afrique noire, comme l'a fait savoir l'Ambassadeur Terrence. «La recherche de l'indépendance en Afrique a commencé dans ces pays de l'Afrique du Nord et leurs comportements ont inspiré les pays de l'Afrique noire», a déclaré Nsanze. Il souligne que si jamais Kaddafi quitte le pouvoir en Libye, toute l'Afrique en général et le Burundi en particulier auront perdu un panafricaniste. (Rpa)

- Le torchon brûle au sein du parti CNDD-FDD. Un groupe de membres du parti au pouvoir est en train de faire circuler une note demandant aux membres du même parti de ne pas céder à l'intimidation pour voter pour ceux qui sont couverts de fautes surtout les criminels et bandits. Cette circulaire apparaît deux semaines seulement avant le congrès national du même parti. (Rpa)

Droit de l'homme - Une fillette de 13 ans a été battue par son enseignant à l'école primaire de Kimina dans la commune de Kabezi dans Bujumbura Rural. Selon le directeur de cette école, l'enfant sera soignée sans conditions par l'école. Il souligne qu'aucune personne ne l'a battu. Le père de la fille exprimant avec colère, il a demandé que la justice intervienne car l'enfant a passé près de trois heures sous le soleil sans intervention de personne. Il dit que son enfant souffrait d'une maladie respiratoire. (Rpa)